J'avais remarqué l'année paſſée que les endroits bas des champs étaient les plus frappés de la rouille, & j'ai obſervé cette année la même choſe dans les endroits élevés. Comme le mal a varié de place en place, je crois que ſon plus ou moins d'activité a dépendu du plus ou moins de chaleur qu'ont éprouvé les différens terreins, ſuivant que les nuages ont mis à l'abri les uns plus que les autres, ou que raſſemblant les rayons les uns plus que les autres, ils ont cauſé plus ou moins de dommages; c'eſt ce qu'on appelle *coups de ſoleil.*

La différence peut encore être en partie cauſée par les divers états des bleds. Une perſonne très-verſée dans l'agriculture, me diſait que des bleds qui étaient à côté des ſiens, qu'on avait ſemés plutôt, & qui étaient preſque mûrs au milieu de Juillet, avaient très-peu ſouffert de la rouille, au-lieu que les ſiens étaient perdus. Ce fait m'a paru plus utile que toutes mes réflexions & mes obſervations; de-là je crois devoir conclure que tout ce que nous pouvons faire de mieux, eſt de ſemer le plutôt qu'il ſera poſſible, c'eſt-à-dire, auſſi-tôt que nous n'aurons plus trop à craindre que nos bleds montent en tuyau, ou que les inſectes les dévorent avant l'hyver; plutôt nos bleds ſeront mûrs, moins ils auront de temps à courir des riſques. *Fin.*

TABLEAU

De la récolte de 1766, dans le Maine, par MM. de la Société d'Agriculture au Bureau du Mans, du 12 Août 1766.

Les rapports qui viennent à la Société des différens cantons de la Province du Maine, ſur la quantité & la qualité de toutes les eſpeces de grains de la récolte de cette année 1766, ſe trouvent très-variés; pluſieurs cantons du haut Maine ont recueilli abondamment des ſeigles de bonne qualité, d'autres n'ont fait qu'une récolte ordinaire, quelques-uns n'en ont eu qu'une médiocre. Il en eſt de même des froments, des orges & des avoines. Il ſe trouve des endroits très-maltraités dans les meilleurs fonds, & des domaines entiers tellement gâtés, que la récolte a été abſolument abandonnée; les pailles mêmes qui étaient rouillées (a) & noires, n'ont pu ſervir de nourriture aux beſtiaux.

Ces pertes ſe trouvent compenſées par l'avantage d'une prodigieuſe quantité d'enſemencés qu'on a faits l'hyver & le printemps derniers, ils ont ſurpaſſé de beaucoup tous ceux des années précédentes, pendant leſquelles le bas prix des grains avait contenu le Cultivateur dans ſes travaux & dans ſes avances: cet heureux encouragement eſt dû à la liberté du commerce & de l'exportation des grains; c'eſt elle qui en a ſoutenu le prix en 1765, qui a excité le Laboureur à étendre davantage ſes cultures, enfin à défricher une multitude de petites parties de terres qui étaient reſtées incultes & qui ont très-bien réuſſi cette année. Les ſarazins ou bleds noirs, les mais & les grenailles d'arriere ſaiſon, offrent encore une belle eſpérance.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

DE LA ROCHELLE, *le 16 Août 1766.*

Le beau temps qui a duré déjà pluſieurs jours, a fait ſaulner les marais; de ſorte qu'on eſtime en général qu'il peut s'en être fait en Seudres deux muids par livres ou 20 *aires* de marais. On compte que dans l'Iſle de Ré, les marais ayant commencé plutôt, en auront rendu davantage: cependant comme depuis deux jours le vent s'eſt tourné à l'Oueſt, & qu'on a déjà eu un peu de pluie, on n'oſe encore ſe flatter de rien; mais on deſire très-fort qu'il devienne Nord-eſt, afin qu'on puiſſe continuer les ſaulnaiſons & battre les bleds.

Le froment nouveau eſt au prix de 150 ℔; — l'orge, 70 ℔; — l'eau-de-vie, 98 ℔; — celle de Ré 103 ℔; — celle d'Oleron, 93 ℔; — celle de Cognac, 102 ℔; — le ſucre brut, de 20 à 26 ℔; — le blanc, troiſieme ſorte, de 38 à 40 ℔; — le ſyrop, 9 ℔; — le café de S^t. Domingue, 12 & 13 ß 6 d.; — d°. de la Martinique, 14 & 15 ß; — le rocou, 28 ß; — le coton de S^t. Domingue, 160 & 165 ℔.

ETAT du prix des grains dans la Principauté de Dombes, du 12 Août 1766.

Froment, ... 25 ℔ 6 ß 8 d. *le ſ.*

(a) *V. la let. de M. de Mozé dans cette Gazette & dans la précédente.*

Seigle,	19 ß 6 # 8 d. *le ſ.*
Orge,	15
Sarazin,	12
Avoine,	12 *le ſ. de* 24 *b.*

RÉPONSE

De Mr. Deſpommiers au rapport de MM. l'Abbé David, Verrier, &c. inſéré dans les Gazettes N°. 62 *& ſuivantes.*

On voit, en examinant ce rapport, que le 24 Décembre 1765, à la *Branchoire*, Terre de M. de la Tour, éloignée de Tours de deux lieues, ma charrue attelée de deux bœufs, défricha aiſément un pré rempli d'épais buiſſons d'épines noires; que M. Verrier lui-même laboura ſans ſe fatiguer, & que la charrue du pays ne put y rien faire.

Le ſuccès de l'opération qu'on ne peut diſſimuler, prouve qu'on ne devait rien eſpérer de plus. Mais ces Meſſieurs obſervent ſeulement par conjecture que cette charrue ſerait plus parfaite en y ajoutant ou retranchant. Je diviſerai leurs objections en quatre articles.

1°. Pourquoi la hauteur des roues? Cette hauteur donne une force ſinguliere à l'animal. Au lieu de tirer comme avec des roues baſſes du bas en haut, l'élevation lui procure un tirage horiſontal, la proportion que j'y ai obſervée aide encore beaucoup, & je ne ſuis parvenu à cette hauteur que d'expérience en expérience.

2°. Pourquoi le choc de ma charrue eſt-il plat, au lieu d'être rond comme en Touraine?

Un ſoc rond paſſe difficilement, trouve beaucoup de reſiſtance, & ſa forme lui fait manquer beaucoup de racines.

3°. On demande à l'oreille de ma charrue plus de renverſement.

Elle eſt exactement en demi-tirebouchon. Que l'on jette les yeux ſur tous les défrichemens que j'ai faits, non-ſeulement en Touraine, mais dans tout le Royaume, on y trouvera, & l'exactitude & la propreté. Cet avantage eſt même ſi marqué, qu'en Guienne, où l'on briſe les mottes, après le labour de la charrue en uſage, la terre s'eſt trouvée ſi diviſée après le paſſage de la mienne, que cette dépenſe a été ſupprimée.

4°. On demande enſuite pourquoi j'ôte le coutre de ma charrue dans quelques occaſions.

Le coutre eſt ancien, connu, mais il eſt des cas où il nuit à mes opérations. Quand la bruyere ou les joncs marins ſont trop élevés, je le fais ôter; ces Meſſieurs diſent dans leur rapport qu'ils m'ont vu défricher à Chanteloup ſans ſon ſecours, mais j'en fait uſage dans un défrich^t. ras. La poſition du coutre dépend de l'eſpece de culture; le Laboureur le moins habile a pour cela des regles ſures. On voit que je peux m'en paſſer pour le ſuccès. En réformant ma charrue ſur les proportions que ces Meſſieurs ſemblent déſigner, je la rends ſemblable à la charrue de Touraine, & alors quelle merveilleuſe découverte.

Pour faire uſage de la charrue de Touraine, dans les terres en valeur, on y met deux hommes & ſouvent juſqu'à huit bœufs. Non content d'avoir réduit cet attelage prodigieux à un ſeul homme & à 2 beſtiaux, j'oſai me contenter de ce peu de forces, pour des défrichemens juſques-là poſſibles à la pioche, & le rapport de ces Meſſieurs prouve que cela fut facile.

Le doute que l'on ſemble jetter ſur la parfaite extraction des racines diſparaîtra ſi l'on s'informe de quelle maniere ma charrue défriche. Elle arrache tout, & la pioche coupe. Ces landes, ces épais joncs marains à Chanteloup, Terre de M. le Duc de Choiſeuil, & ſous les yeux de ces Meſſieurs, ſont aujourd'hui couverts de grains de toutes eſpeces, & aucune plante paraſiſte n'a repouſſé: une machine ſimple, peu diſpendieuſe, qui diminue d'une maniere ſi ſenſible la dépenſe de l'agriculture, en la perfectionnant, me paraît intéreſſer l'humanité, & exiger une petite diſſertation.

NOTICE *du Journal d'Avril.*

Ce Journal commence par des *Remarques ſur l'opinion de M. de Monteſquieu, relativement aux Colonies.* L'Auteur de ces remarques commence par écarter les inductions qu'on pourrait tirer de ce que l'on appelle le but de l'établiſſement des Colonies; on a pu, dit-il, enviſager ce but très-diverſement. Mais dans le vrai, il n'y en a point eu d'autre que le vœu (indéterminé, peut-être,) de l'avantage public,

& la queſtion reſte entiere ſur les moyens de procurer cet avantage. L'Auteur diſcute enſuite ſes moyens, & les examine ſous dix faces différentes. Il faut lire ſon Mémoire, d'autant plus difficile à extraire qu'il eſt très-court.

On trouve enſuite une *lettre de M. C. à M****. M. C. ſoutient qu'il eſt très-important de ſçavoir ſi l'agriculture eſt ou n'eſt pas la ſource unique des richeſſes, ſi le revenu qu'elle produit paye ou ne paye pas tous les autres travaux humains, & ſi l'on ſerait ou ne ſerait pas dans l'erreur, en croyant pouvoir & devoir favoriſer quelque branche de commerce ou d'induſtrie par des moyens préjudiciables à l'agriculture. Il s'attache à prouver que la diſcuſſion ſur ces queſtions eſt d'autant plus importante, qu'elle doit décider de la néceſſité de diminuer, ou de l'avantage d'augmenter les frais de commerce & les dépenſes de luxe; du danger invariable, & en toutes occaſions, ou de l'utilité dans certaines circonſtances des prohibitions & des priviléges excluſifs, & du ſyſtême qui doit être préféré dans l'aſſiette de l'impôt.

Cette lettre eſt ſuivie par une réponſe de M. Q. Cet Auteur a cherché à mettre beaucoup de gayeté dans ſa lettre, il nie tous les principes de M. C. & adopte quelques-unes de ſes conſéquences.

On lit après cette lettre de M. Q. une *ſuite de la répétition de la queſtion des Fabricans de bas de ſoie de Niſmes, ſur les effets productifs de la claſſe prétendue ſtérile par M. H.* Le but de cet Auteur eſt de faire voir que dans le cas de la libre concurrence du commerce & de l'induſtrie, les Marchands & les Artiſans ſont forcés de mettre leur rétribution au rabais, à l'avantage des Nations qui payent leurs ſervices; que dans ce cas le commerce *produit ou procure donc du profit*, & que ſans épiloguer ſur la ſignification exacte des mots *produire & procurer*; il ſuffit de convenir que l'on obtient du profit par le commerce, pour convenir auſſi qu'il n'eſt pas ſtérile.

C'eſt après ce Mémoire qu'on trouve le *rapport des moyens pour & contre la concurrence du fret pour l'exportation de nos grains*, que l'Académie royale des Sciences de Caen s'eſt fait faire par M. *Rouxelin*, Sécretaire perpétuel. Ce morceau dont les concluſions ne ſont cependant pas ſans contradicteurs, eſt recommandable par l'élégance de ſon ſtyle & par la fidélité avec laquelle il rend compte des différentes raiſons que les Parties avaient alléguées juſqu'alors ſur cette matiere.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

COMMERCE.

SUITE *de l'Extrait des Papiers Anglais.*

LEs Iſles étrangeres étaient auſſi ſteriles en proviſions que les nôtres, & d'ailleurs ſi éloignées des autres Colonies de leur Nation qui auraient été capables de les approviſionner, qu'elles accepterent volontiers des offres qui leur aſſurerent dans la proximité une ſubſiſtance certaine, & qu'elles pouvaient ſe procurer aiſément, & quelque ſévere que fût la Loi impoſée aux États étrangers par leurs Métropoles, de ne faire aucun commerce avec les Anglais, la néceſſité cependant les força ſouvent de nous ouvrir leurs Ports, avantage dont profiterent particuliérement les Américains ſeptentrionaux. Ils acheterent des Français du ſucre, du coton, des melaſſes, de l'indigo, de l'argent & tous les autres articles de commerce de leur production, & après en avoir pris ce qui était néceſſaire pour leur propre conſommation, ils envoyerent le ſurplus avec les productions de leur Pays en Angleterre, en paiement des manufactures qu'ils en tiraient. Les Habitans des Indes occidentales voyaient bien que ſi les Américains avaient d'autres marchés où ils puſſent aller, que les leurs, il ne ſerait plus dans leur pouvoir de fixer le prix de leur marché. Juſqu'alors les Inſulaires occidentaux avaient vendu leur ſucre, &c. au prix qu'ils voulaient, & n'avaient donné aux Américains, pour leurs denrées, que ce que bon leur ſemblait; mais ce nouveau commerce des Américains avec les Iſles étrangeres, traverſa les vues de nos Inſulaires, & comme il n'était pas uniquement dans leur pouvoir de l'arrêter, on s'adreſſa au Parlement vers l'année 1732, & on obtint un acte pour prévenir autant qu'il ſerait poſſible toute eſpece de commerce de cette nature. Les Américains

ſeptentrionaux étaient alors un peuple preſqu'entiérement inconnu, nombreux, à la vérité, mais pauvre. Ils pouvaient à peine payer quelques argents, & ceux-ci étaient pour la plupart des gens obſcurs que rien n'animait à plaider avec ardeur devant le Sénat Britannique, une cauſe du ſuccès de laquelle cependant dépendaient leurs intérets les plus chers, & la propriété commune de leurs Commettans. Dans toutes les conteſtations entre les Habitans des Indes occidentales & les Américains ſeptentrionaux, dont les intérêts étaient devenus abſolument oppoſés les uns aux autres, les Indiens gagnerent preſque toujours leur cauſe. Il n'y a que très-peu d'exemples où la juſtice nationale & le bon ſens l'aient emporté ſur les forces réunies de l'ariſtocratie des Indes occidentales, dont les Habitans ſe croyaient en droit de prétendre une double prépondérance, comme Membres de la Chambre des Communes, & comme un peuple qui poſſéde de grands biens, tant au-dehors qu'au dedans de ſon Pays.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

De Londres.

On aſſure que le nouveau Traité de commerce conclu entre notre Cour & celle de Peterſbourg, eſt très-avantageux pour l'Angleterre, en ce qu'il lui procurera un grand débit des manufactures Britanniques, qui au moyen des caravanes Ruſſes établies depuis peu à Peterſbourg & à Moſcow, ſeront tranſportées par terre, juſques dans les parties les plus reculées de l'Empire.

Un des principaux Manufacturiers dans Spitalfields, a renvoyé les 1ers. jours d'Août vingt Ouvriers outre les femmes & les enfans, à cauſe de la langueur actuelle du commerce des ſoieries.

La Compagnie des Ouvriers en ſoie a offert une récompenſe de vingt liv. ſterl. à quiconque déclarera les perſonnes qui portent des étoffes de ſoie & des toiles de coton peintes venant de l'Inde.

Les travaux de filature de la ſoie, & les autres branches de cette manufacture dans Spitalfields, ſont tellement diminués que la plus grande partie des pauvres qui ſont employés à ces travaux ſeront renvoyés dans peu de temps.

Près de cent Ouvriers en papier tontiſſe auxquels on a fait les promeſſes les plus avantageuſes, ſe ſont engagés à paſſer à la Nouvelle Yorck, où il s'eſt établi une manufacture de ce papier.

Suite *de la lettre de M. de Morpas à M. Auffray.*

Pour le ſoutien du commerce, pour en faciliter les opérations, & pour étendre le débit poſſible de nos manufactures, il conviendrait que chaque nouvelle étoffe ainſi déſignée par ſon nom, ou par 1re. 2e. 3e. qualité, &c. fût bien fabriquée, & qu'il fut dreſſé procès-verbal par les Bureaux des Marchands, des matieres qui la compoſeraient, de la quantité de fils qui en formeraient la chaîne & la trame, de la dénomination de ces fils, de la largeur de la piece & de ſa longueur; que ce procès-verbal fût dépoſé au Greffe du Chef-lieu de la manufacture, pour que toutes celles de cette eſpece qui ſe fabriqueraient à l'avenir y fuſſent conformes; & pour aſſurer au public regnicole & étranger cette conformité, indépendamment de leur dénomination garantie du Fabricant par ſon inſcription; je jugerais néceſſaire qu'elles fuſſent inſpectées & marquées par les Bureaux des Marchands, confiſquées ſi elles ne ſe trouvaient point conformes au Procès-verbal qui aurait été dépoſé, & le Fabricant puni comme vous propoſez qu'il le ſoit; en obſervant cependant, qu'il lui ſerait libre de leur donner plus ou moins de largeur en proportion du nombre de portées ou de fils de chaine contenus dans la piece dont il aurait été dreſſé procès-verbal.

Je vous demande s'il y a un Fabricant, à moins qu'il ne ſoit de mauvaiſe foi qui puiſſe s'oppoſer à un arrangement qui lui procure toutes ſortes de facilités, & qui ne gêne en rien ſon induſtrie.

Cependant, Monſieur, je ſuis moins attaché que vous à mon opinion, & ſuis plus en garde contre mes propres lumieres, car je ne prétends pas donner pour une regle à ſuivre, ce que je n'ai avancé dans cette lettre que pour répondre en quelque ſorte à vos vues & leur donner plus de ſolidité. Je penſe au contraire qu'il ſerait plus prudent de ſolliciter le Miniſtre pour

l'engager à envoyer dans les Villes de manufacture qui méritent quelque conſidération, une perſonne intégre & éclairée, ſuffiſamment munie d'inſtructions relatives à ſa miſſion, qui convoquât une aſſemblée générale des Chefs, tant de la Ville que de la Campagne, qui font partie de chaque manufacture.

Dans chacune de ces aſſemblées on aviſerait aux moyens les plus convenables à faire proſpérer la fabrication au-dedans & au-dehors, ſoit en demandant l'exécution des réglemens tels qu'ils ſubſiſtent, ſoit en y faiſant les retranchemens ou augmentations analogues à nos mœurs, à nos uſages & à notre conſommation préſente, ſoit enfin en y propoſant votre ſyſtême tel qu'il eſt ou tel que je le propoſe. Il ſerait libre à chacun de dire ſon avis motivé pour ou contre chaque propoſition; l'avis donné ſerait inſcrit ſur le regiſtre de la Communauté, & ſigné par celui qui l'aurait propoſé & ſes adhérans, on obſerverait la même formalité pour l'avis contraire: le prépoſé du Miniſtre en dreſſerait ſon procès-verbal, lequel ayant été lu en pleine aſſemblée, & ſigné des Gardes en charge, ſerait envoyé au Conſeil, pour en décider ainſi qu'il le jugerait convenable pour l'avantage de la manufacture.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

CHANGES.

A. 1766.	*Jeudi* 21.	*Ven.* 22.	*Sam.* 23.
Amſterdam.	55 ¾ 7 8e	. . . .	. . . .
Londres. .	32 ⅛ 3 16d	. . . .	. . . .
Hambourg.	170 ¼ . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 1 . .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	15 . .	. . . .	. . . .
Livourne. .	95 ¾ . .	. . . .	. . . .
Lyon Août.	¼ Pe . .	. . . .	. . . .

ANNONCE DE LIVRE.

Inſtruction des Négocians, ouvrage utile aux Juges & Conſuls & à tous ceux qui font le commerce, par P. J. Maſſon, Imprimeur-Libraire, nouvelle édition. A Blois chez l'Auteur; & à Paris chez Saugrain le Jeune, Libraire, rue du Hurepoix, 1766, vol. in-12.

On trouve dans ce livre tout ce qui concerne le change, la banque, les commiſſions, les regiſtres, les ſociétés, les billets, quittances, mémoires, lettres de crédit, Juriſdiction Conſulaire, lettres de change, &c. Toutes ces choſes ſont préſentées avec des définitions courtes & claires, & rendues ſenſibles par des exemples.

AVIS.

Une Compagnie formée pour l'exécution d'une entrepriſe autoriſée par Lettres-patentes enregiſtrées, & dont l'utilité, l'avantage & le produit ſont démontrés, a beſoin de 150000 liv. pour aider à ſon établiſſement.

Pour le rembourſement de cette ſomme, la ſureté & l'avantage des prêteurs, & leur procurer un bénéfice dont ils ayent lieu d'être contens, elle offre de leur abandonner pendant dix ans la moitié du produit ou bénéfice de l'entrepriſe, toutes charges déduites.

Les fonds ne ſeront faits qu'autant qu'il y aura pour 150000 ℔ de ſoumiſſions, & ils ne ſe feront qu'en trois termes de deux mois en deux mois.

Ceux qui prendront intérêt dans l'affaire pour 15000 ℔, auront voix délibérative aux aſſemblées.

On ne pourra prendre d'intérêt au-deſſous de 625 ℔, qui eſt la proportion d'un denier dans 20 ß, relativement aux 150000 ℔.

Les dix années, pour participer au bénéfice, ne commenceront à courir que du jour que l'entrepriſe ouvrira ſon Bureau; ce qui ſera annoncé par des Affiches publiques.

Le Caiſſier fournira des reconnaiſſances des ſommes qu'on lui remettra.

Pour plus ample éclairciſſement, il faut s'adreſſer à Monſieur COURLESVAUX, *Procureur au Châtelet, Parvis Notre-Dame.*

FINANCES.

ARREST DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI, *Du 1^er. Août 1766.*

Qui ordonne que les Billets de monoie, Lettres de change & Titres de créance du Canada, de propriété Anglaiſe, ſeront admis à la Liquidation ordonnée par l'Arrêt du Conſeil du 15 Décembre 1764, après que les formalités preſcrites, tant par la convention du 29 Mars dernier, que par les articles joints au préſent Arrêt, auront été obſervées.

LE ROI s'étant fait repréſenter, en ſon Conſeil, les quatre articles ſignés à Londres le 24 Juin 1766, entre l'Ambaſſadeur de Sa Majeſté, & l'un des principaux Secrétaires d'État du Roi de la Grande-Bretagne, relativement à la convention du 29 Mars précédent, concernant les papiers du Canada : & Sa Majeſté voulant autoriſer les ſieurs Commiſſaires, députés pour la liquidation deſdits papiers, à ſe conformer dans leurs opérations aux diſpoſitions de ces quatre articles. Oui le rapport; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne que les Billets de monnoie, Lettres de change & Titres de créance du Canada, pour leſquels les Porteurs juſtifieront avoir rempli les formalités preſcrites, tant par la convention du 29 Mars dernier, que par les quatre articles dont copie demeurera annexée au préſent Arrêt, ſeront admis à la liquidation ordonnée par l'Arrêt du Conſeil du 15 Décembre 1764, pour les Titres de créance ; & par les Arrêts des 29 Juin & 2 Juillet de la même année, pour les Lettres de change & Billets de monnoie: dérogeant à toutes diſpoſitions des précédens Arrêts qui pourroient être à ce contraires. Mande & ordonne Sa Majeſté aux ſieurs Commiſſaires, députés par les Arrêts du Conſeil des 15 Octobre 1758 & 29 Novembre 1761, & à ceux députés par l'Arrêt du 29 Juin 1764, de tenir la main à l'exécution du préſent Arrêt, chacun en ce qui les concerne. FAIT au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant tenu à Verſailles le premier Août mil ſept cent ſoixante-ſix.

Signé CHOISEUL DUC DE PRASLIN.

ARTICLES

Concernant les Papiers du Canada, de propriété Anglaiſe, ſignés à Londres le 24 Juin 1766, entre l'Ambaſſadeur du Roi, & l'un des principaux Miniſtres de Sa Majeſté Britannique.

COMME il a été ſtipulé, dans la convention ſignée à Londres le 29^e. jour de Mars dernier, pour liquider le Papier de Canada, appartenant aux ſujets de la Grande-Bretagne, que s'il arrivait que les Commiſſaires ou Députés reſpectifs, préposés à cette liquidation, fuſſent d'avis différent, la déciſion de l'objet en queſtion ſerait déférée à l'Ambaſſadeur de Sa Majeſté Très-Chrétienne, & au Sécretaire d'État de Sa Majeſté Britannique; & ce cas étant arrivé: Nous CLAUDE-LOUIS-FRANÇOIS DE REGNIER, COMTE DE GUERCHY, Ambaſſadeur de Sadite Majeſté Très-Chrétienne; & Nous CHARLES, DUC DE RICHMONT-LÉNOX ET AUBIGNY, l'un des principaux Secrétaires d'État de Sadite Majeſté Britannique, ſommes reſpectivement convenus des articles ſuivans en interprétation du 10^e. art. de lad. convention.

ARTICLE PREMIER.

Que tous les Papiers que l'on pourra prouver par bordereau, ſeront prouvés par ce moyen.

II. Que tous les Papiers rejetés d'un bordereau (pourvu que ce ne ſoit pas le bordereau entier) ſeront prouvés par le poſſeſſeur, comme ſans bordereau, aſſujettis à la preuve requiſe en tel cas.

III. Que toutes les copies Notariales de bordereaux, ſeront admiſes comme originaux, lorſqu'il paraitra par le certificat du Notaire, que ceux-ci ont été mis en dépôt entre ſes mains.

IV. Que les copies de bord. atteſtées ou non atteſtées par un Notaire, ſeront admiſes comme preuve ſuffiſante, pour en liquider le Papier, après le 1^er. Octobre pro-

chain, ſi le bordereau original n'a déjà été préſenté & admis à la liquidation.

En foi de quoi nous avons ſigné les articles ci-deſſus de notre main, & y avons fait appoſer le cachet de nos armes. FAIT à Londres le vingt-quatrieme jour de Juin mil ſept cent ſoixante-ſix.

Signé GUERCHY & RICHMONT.

AUTRE Arrêt du 30 Juin 1766, portant réglement pour la perception des droits des *Quatre-Membres* de la Flandre maritime.

AUTRE du 26 Juin 1766, concernant les corvées du chemin de Moiſſelles à Baillet & autres, dans la Généralité de Paris.

ORDONNANCE

Du Bureau des Finances de la Généralité de Paris, du 15 Juillet 1766.

Qui ordonne que les Routes conſtruites par ordre du Roi, ſeront terminées chacune dans la largeur reſpective qu'elles doivent avoir; & par-tout où elles ne le ſeraient encore, par foſſés, berges, talus, ou de telle autre maniere certaine & apparente qui ſera indiquée aux Entrepreneurs.

Fait très-expreſſes inhibitions & défenſes à tous Particuliers, Laboureurs ou autres, d'entreprendre ſur ladite largeur, par labours, ſemailles, plantations, ou de quelqu'autre maniere que ce ſoit; de combler les foſſés, déteriorer les berges, talus ou autres marques indicatives de la largeur; à peine de voir les grains, vignes, légumes ou autres productions quelconques, ſemés ou plantés au-delà deſd. limites, coupés & arrachés; & d'être en outre pourſuivis à la requête du Procureur du Roi, pour la condamnation en l'amende, & au rétabliſſement deſdits foſſés, berges & talus, &c.

Enjoint aux Entrepreneurs, auſſi-tôt après la prochaine récolte, de faire couper & arracher tout ce qui ſerait ſemé par la ſuite, ou qui ſe trouverait planté au-delà des ſuſdites limites.

CHARGE A VENDRE.

Charge de Conſeiller du Roi, Lieutenant Général criminel de la Sénéchauſſée de Poitou & Siege préſidial à Poitiers. Elle a, contre les coutumes & uſages ordinaires des autres du Royaume, conformément à la Déclaration du Roi, du mois d'Août 1436, confirmée par Arrêt du Parlement de Paris du 12 Juin 1679, la prévention ſur tous les Juges ſubalternes du Reſſort qui s'étend juſqu'à 40 lieues de Poitiers, elle a encore pluſieurs autres prérogatives ſur leſquelles on aura tous les éclairciſſemens néceſſaires, en s'adreſſant à Me. Soullard, Procureur au Préſidial, rue des hautes treilles, à Poitiers.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement d'Août.
Maigret,	21e.	P.	26
Rouſſeau,	26e.	A.	28
D'Eaubonne,	37e.	A.	27
Nau de Ste. M.	43e.	A.	28
De l'Auge,	48e.	C.	28
Bretonnier,	58e.	A.	28
Deſplaſſes,	61e.	A.	27

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août. 1766.	*Jeudi* 21.	*Vendredi* 22.	*Samedi* 23.
Ac. des Indes.	1302 ½	1306	1302 ½
Emp. de la Com.			421
Prom. à 5 p ⅌	17	17 ½	
Prom. à 4 p ⅌	36	36	36
Ac. des Fermes.	850	850. 52 ½	852 ½
Amortiſſement.	16	16	16
2ſ. p. l. du Dix.	15	15	
3e. Loterie.		23	
Annuités.	418		418
Coup. d'An.	82	82	
Emp. de 50 mil.	22 ½	22 ½	22 ½
Emp. de 30 mil.	25 ½	25 ½	25 ½
Col. 1759.	28	28	28
Canada.	31	31 ½ 32 ½ 5m	32. 33 10m
4e. L. Epoques.	24 10e. 28 ½	24.24 ½ 10e 28 ½ 29	24
Nouette.	25. 25 ½ J. 28 ½.	25 ½ Av. 27 ½ J. 28 ½	25 ½ Av. J. 28
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p ⅌			
Bretagne.			
3 p ⅌ ſur les Cui.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 68.

De Londres.

Arrivée *de Navires.*

LA Compagnie des Indes Orientales a reçu depuis quelque temps pluſieurs Navires chargés d'une grande quantité de thé, ce qui fait eſpérer que le prix de cette denrée diminuera conſidérablement.

La cargaiſon de l'*Amiral Pococke*, Capitaine *Riddal*, arrivé le 15 de Juin, conſiſtait en 1200 pieces de toiles de Nankin, 423700 *liv.* de thé Boé, 113200 *liv.* de thé Congo, 86400 *liv.* de thé Singlo & 13200 *liv.* de thé Souchon; 6 caiſſes, 84 demi-caiſſes, une boëte de porcelaine de la Chine & autres marchandiſes des Indes.

Le *Comte Elgin*, Vaiſſeau de la Compagnie des Indes qui revient de la Chine, eſt arrivé le 16 Juin dernier aux Dunes. Sa cargaiſon conſiſtait en 1200 pieces d'étoffes de Nangking, 441700 *liv.* de thé Boé, 97700 *liv.* de thé Congo, 100700 *liv.* de thé Singlo, 6 caiſſes & 84 demi-caiſſes, une boete de porcelaine de la Chine & autres marchandiſes.

Le *Comte de Richemont*, autre Vaiſſeau de la Compagnie des Indes, eſt entré le 17 dans le Port de l'Iſle de Wight avec une cargaiſon conſidérable qui conſiſtait en 1200 pieces d'étoffes de Nangking, 424900 *l.* de thé Boé, 62000 *l.* de thé Congo, 90300 *liv.* de thé Singlo & 36500 *liv.* de thé Souchon, 2 caiſſes, 68 demi-caiſſes, une boëte de porcelaine de la Chine & autres marchandiſes. Il y avait encore à bord deux grands buffets en laque deſtinés à être préſentés au Roi. Ces deux pieces ont été finies par le fameux Souchen Howqua qui a porté les ouvrages de laque à un tel dégré de perfection qu'il peut égaler le vrai laque du Japon.

Le *Dutton* & le *Salisbury*, autres Vaiſſeaux de la même Compagnie qui venaient auſſi de la Chine, entrerent le 18 dans la Tamiſe. Nous n'avons point eu le détail de leurs cargaiſons.

Les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales ont frété vingt-quatre Vaiſſeaux pour le ſervice de l'année courante.

Passage du Sund.

Du 3 au 5 Août 1766 il eſt paſſé par ce détroit 2 Navires ſortis d'Amſterdam allant à la Mer Baltique, 11 allant à Amſterdam, dont 3 partis de Riga, 2 de Dantzick, 2 de Konisberg, 2 de Stetin, 1 de Memel & 1 de Chriſtiaanſtadt; 4 allant aux Iſles Britanniques, ſçavoir, 1 parti de Narva pour Landcaſtre, 1 de Memel pour Londres, 1 de Dantzick pour Potsmouth & 1 de Stockholm pour Yarmouth.

Récapitulation. Il eſt paſſé par le détroit du 3 au 5 Août, pour LA HOLLANDE, 2 Vaiſſeaux d'exportation & 11 d'importation; pour les ISLES BRITANNIQUES, 4 Vaiſſeaux d'importation.

Le 3 Août 1766 il eſt paſſé par le détroit, pour la France, les Navires des Capitaines *Jan Staek* parti de Cette pour Konigsberg avec du vin; *Ary Sloff* parti de Dantzick pour Dunkerque avec des cendres; *Raſmus Holm* parti de Sainte Croix pour Copenhague avec du ſucre; le 4 les Navires des Capitaines *Aldert Sickes* parti de Dantzick pour l'Orient avec des planches; & *Samuel Perwitz* parti de Charenté pour Lubeck avec de l'eau-de-vie.

De Marseille, *le* 11 *Août* 1766.

Arrivée *de Navires.*

Du 4 au 10 Août 1766 il eſt entré dans ce Port 47 bâtimens français & 12 étrangers venant de Smyrne, de Mogador, d'Almazaron, de Malthe, du Havre, de Cadix, de Lorette, de Livourne, de Gênes, d'Arbiſſola, de Luan, de Savone, de Nice, de Caſſis, d'Antibes, de Cette, de Narbonne, d'Arles, de la Ciotat, d'Agde, de Martigues & de Toulon chargés en plus grande partie de bled, de marchandiſes provenant de la foire de Beaucaire & de 830 milleroles d'huile.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de tems 61 bâtimens français & 34 étran. allant à Toulon, à Hyeres, à Menton, à Fréjus, à Arles, à Narbonne, à Saint Tropès, à Agde, à Cette, à Bormes, à Oneille, à Nice, à Gênes, en Corſe, à Livourne, à Bandol, à

Luan, à Civita Vecchia, à Naples, à Palerme, à Valence, à Majorque, à Mahon, à Tunis, à Malthe, en Morée, au Levant, en Syrie & à Smyrne, chargés d'alun, de laine, de savon & d'autres marchandises d'épiceries, de drogueries & de merceries.

De Bordeaux, *le* 16 *Août* 1766.

Prix *courant des denrées de l'Amérique*, & *autres*.

Le quintal de sucre blanc, seconde sorte, de 48 à 50 livres; troisième sorte, de 42 à 44 livres; le blanc commun, de 36 à 38 livres; le petit commun, de 28 à 30 livres, le sucre tête, de 23 à 25 livres; le sucre brut de Léogane, de 26 à 28 livres; celui du Cap, 23 & 24 liv.; celui de Saint Louis, de 22 à 24 livres, celui de la Martinique, 21 & 22 livres; le café de la Martinique nouveau fin, 15 & 15 sols 6 den. *la livre*; dito marchand, 14 sols; dito vieux, 13 sols 6 deniers; dito inférieur, 11 sols 6 den. dito de Saint Domingue nouveau fin, 14 sols 6 deniers & 15 sols; dito marchand, 13 & 13 sols 6 deniers; dito vieux, 13 sols; dito inférieur, 11 sols. Les autres marchardises, comme indigo, coton, &c. n'ont point varié de prix.

Le 14 Août 1766 le beau froment nouveau a été vendu 13 livres; le seigle nouveau 7 livres 10 sols; le froment de la Mer, dont il se vend fort peu, vaut 8 livres, 8 livres 5 sols, 8 liv. 10 sols, 8 livres 15 sols, 9 livres & 9 livres 5 sols; le bled d'Espagne, 8 livres; l'avoine, 6 livres; l'eau-de-vie, 115 livres les 32 veltes.

Arrivée *de Navires*.

Du 11 au 14 il est entré dans le Port de Bordeaux 7 Navires Français & Etrangers, sçavoir le *Conquérant*, Capitaine *Lambert* de Bordeaux venant de la Martinique; le *Constant*, Capitaine *Feuilherade* de Bordeaux, venant de Saint Domingue, tous deux chargés de sucre brut, terré & tête, d'indigo, de café, de coton, &c. pour différens Particuliers & Négocians; les *Trois Freres*, Capitaine *Planice* venant de Corck avec du bœuf, du beurre & de la chandelle; l'*Ange Gabriel*, Capitaine *Lascanse* venant de Nantes avec 305 pierres tuffeaux doubles & 1 ancre de fer; le *Jeune Thomas*, Capitaine *Servigny* venant de Rochefort avec du plâtre; le *Saint Vincent*, Capitaine *Grouel* venant de Redon avec du fer pipage; & le *Saint Pierre*, Capitaine *Guerin* venant de l'Orient avec quatre caisses de porcelaine & 2 caisses de thé.

De la Rochelle, *le* 16 *Août* 1766.

Exportation.

Dans le courant de Juillet 1766 il est sorti de cette Ville 53286 *liv.* d'indigo; 17919 *liv.* de sucre brut; 34354 *liv.* de sucre terré; 44565 *liv.* de sucre en pains, 190174 *liv.* de café, 2250 *liv.* de rocou, 21 peaux de cerf, 1482 *liv.* de peaux d'ours & d'ourssons, 38 loups de bois, 5404 *liv.* de pelleteries communes; 34744 veltes d'eau-de-vie, & 2240 *liv.* de coton.

Du Havre, *le* 17 *Août* 1766.

Arrivée *de Navires*.

Du 15 au 17 Août 1766 il est entré dans ce Port 12 Navires françois & étrangers, sçavoir, la *Confiance*, Capitaine *Maurice* du Havre venant de la Guadaloupe d'où il était parti le 27 Juin chargé de 132857 *liv.* de sucre brut & terré, 49298 *liv.* de coton & 61870 *liv.* de café; les *Deux Amis*, Capitaine *Ambroise Tomson* venant de Corck avec du bœuf, du beurre & du lard; l'*Amitié*, Capitaine *Georges Service*; le *Sally*, Capitaine *Ambroise Palmer* venant l'un de Grenock & l'autre de Bristol, chargés de 335 boucauds de tabac; le *Triton*, Capitaine *Ancel* du Havre venant de Lisbonne avec 1494 cuirs secs en poil & le reste de son chargement pour Rouen; le *Dauphin*, Capitaine *Cochois* de Dieppe; le *Saint Jean*, Capitaine *Gauvin*; la *Marie Catherine*, Capitaine *Hamel*; la *Marie Catherine*, Capitaine *Auger* de Fecamp; le *Saint Barthelemy*, Capit. *Poitevin*, venant de Marennes, tous cinq chargés de sel; l'*Abondance*, Capitaine *Pierre Cadou* de Nantes, venant de Marseille d'où il était parti le 30 Avril; (*a*) la *Sainte Rose*, Capitaine *Martin Fée* de Rouen, venant de Bordeaux, chargé de marchandises pour le Havre & pour Rouen.

(*a*) *On donnera le détail du chargement de ce Navire dans l'ordinaire prochain.*

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traversiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Samedi 23 Août.

AGRICULTURE.

OBSERVATIONS *sur le Mémoire de M. de la Borde, pour l'amélioration du Pays d'Armagnac.*

M. De la Borde croit qu'il ſerait à propos de défendre de faire mourir tous les ans les abeilles pour en avoir la cire & le miel, je penſe au contraire que c'eſt le ſeul moyen de les conſerver, lorſque cela ſe fait avec la prudence du Jardinier intelligent, qui pour avoir de beaux arbres, coupe les branches inutiles. On ſçait que lorſque les abeilles vieilliſſent, elles deviennent pareſſeuſes, qu'elles ſe répandent dans les jeunes ruches & y portent leurs maladies & la déſunion : c'eſt pourquoi il eſt très à propos, lorſqu'on s'apperçoit qu'un ruchier eſt mal ſain, de le ſegreger des autres, & s'il n'a pas été en état de fournir à ſa ſubſiſtance par la vieilleſſe des abeilles, de l'étouffer avant l'hyver, afin d'empêcher la communication des malades avec celles qui ſont ſaines, & de conſerver le peu de miel & de cire qui reſtent.

Il eſt d'expérience que ſi l'on ne vendait pas les vieilles brebis, & que ſi l'on ne changeait pas ſouvent les troupeaux de canton, on n'en aurait bientôt plus de vieilles ni de jeunes.

Quant à la fleur jaune qui eſt ſi commune dans l'Armagnac, & qui croît ſur une plante que l'on nomme *ageon* dans le Poitou, je doute qu'elle ſoit d'une grande utilité pour les abeilles : il eſt certain qu'elle dure pendant tout l'hyver, & que je ne l'ai jamais vue plus brillante que dans les plus fortes gelées : cette plante a des pointes très-piquantes ; elle s'éleve ordinairement de quatre à cinq pieds, & quelquefois juſqu'à 10 & 12 ; ſa fleur eſt garnie autant que la Julienne, & il n'eſt point rare de voir des branches de deux pieds de longueur entiérement garnies de fleurs, mais il ſerait fort dangereux de planter exprès des hayes de cette plante, parce que, comme elle porte une quantité infinie de graines, elle pullule prodigieuſement, & qu'il eſt très-difficile de la détruire, ce qui devient très-nuiſible au labourage. Elle croît d'elle-même dans les terres légeres & froides, elle ferait des hayes très-ſerrées, parce qu'elle obéit au ciſeau, mais elle trace ſans fin, d'ailleurs elle ne peut pas être d'une grande utilité, les abeilles ne ſortant gueres pendant l'hyver, & ne s'écartant jamais.

Je compterais beaucoup plus ſur la purée des feves de marais, ſi M. de la Borde voulait indiquer la maniere de la faire, & appuyer ſon précepte de quelqu'expérience à ce ſujet : il dit que cette purée doit être fort épaiſſe, mais ſi on la fait cuire, elle aigrira infailliblement : (a) doit-on ſe contenter de donner aux abeilles de la farine de feves de marais, ou détrempe-t-on cette farine avec du miel ?

(a) *Nous pouvons répondre d'avance qu'il s'agit de faire bouillir les feves de marais juſqu'à ce qu'elles tournent en purée, & que le bouillon prenne de la conſiſtance.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Je penſe que de cette maniere la purée ſe garderait, & malgré cette confiance, je préférerais d'en donner de nouvelle tous les huit jours, à moins qu'après l'eſſai je ne viſſe que les abeilles s'accommodaſſent mieux de la vielle purée que de la nouvelle.

Quant à l'arrangement propoſé pour les pailles, à l'effet de fournir au Curé une contribution en argent pour lui tenir lieu deſdites pailles, je le crois impraticable, il occaſionnerait autant de Procès qu'il y aurait de contribuables; d'ailleurs ces pailles ne ſont pas perdues pour la ſociété, le décimateur les vend, & celui qui en a beſoin ſçait où les prendre.

Si M. de la Borde pouvait trouver un expédient pour détruire les thuies ou ageons & les autres ſortes de brandes qui arrachent la laine des moutons & qui nuiſent ſi fort aux pâturages, ce moyen contribuerait bien plus à la propagation des moutons, que la défenſe de tuer des agneaux, attendu que les particuliers aimeraient beaucoup mieux faire des éleves, s'ils en avaient la commodité.

Au reſte on ne peut que ſçavoir gré à M. de la Borde de ſon zele pour ſa patrie & la diſcuſſion qu'occaſionnent ſes projets ne peut manquer de donner ou des lumieres ou plus de force à ſes principes.

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Juillet dans les GE'NE'RALITE'S de

ALENÇON.		LILLE.		BESANÇON.		TOURS.	
LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX
	l. f. d.		l. f. d.		l. f. d.		l. f. d.
ALENÇON.	19 17	Aire.	15 8 9	Arbois.	20 12 6	Amboiſe.	22 16 6
Argentan.	21	Arras.	15 13 6	Beaume.	18 18 9	Angers.	22 2 3
Bernay.	18	Bailleul.	18	BESANÇON.	19 13 9	Beaugé.	
Conches.	22*	Bapaume.	15 3 1	Dole.	19 18 8	Chât. du-Loir	22 11 5
Domfront.	15* 11 8	Bergues.	17 10 6	Gray.	20 8	Château-G.	20 6 2
Falaiſe.	19 16	Bethune.	17 4 9	Lons-le-Saunier.	21 16	Chinon.	21 13 6
Lizieux.	21	Caſiel.	18	Orgelet.	24*	Lafleche.	21 3 6
Mortagne.	21 15 8	Douay.	15 16 6	Ornans.	20 19 4	Laval.	22 19 9
Verneuil.	19 8	Dunkerque.	20*	Poligny.	23 4	LeMans.	19* 16
		Gravelines.	16 16 11	Pontarlier.	23 8	Loches.	20 9 7
		Heſdin.	19 12 6	Quingey.		Loudun.	20 4 9
		LILLE.	17 19 8	St. Claude.	22 17 6	Mayenne.	19 19 11
		S. Omer.	17 5 11	Salins.	21 6 3	Montreuil-B.	20 16 9
		S. Pol.	10* 10	Veſoul.	18* 8	Richelieu.	22 1
		S. Venant.	20			Saumur.	23* 15 7
						TOURS.	23 4
PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.	
From. le ſep.	19 16 6	From. le ſep.	17 9	From. le ſep.	21 3 7	From. le ſep.	21 13 10
Pain la liv.	2 6	Pain la liv.	2 6	Pain la liv.	2 10	Pain la liv.	2 5
Avoine le ſ.	6 17 6	Avoine le ſ.	6 2 6	Avoine le ſ.	6 17	Avoine le ſ.	7 5 7
Foin le q.	1 18 11	Foin le quint.	1 12 1	Foin le quint.	1 5 11	Foin le q.	2 7 10
Paille le q.	1 3	Paille le q.	1 2 1	Paille le q.	13 4	Paille le q.	1 3 2

LETTRE

De M. de Mozé à M. Veron Duverger, Sécretaire perpétuel de la Société d'Agriculture au Bureau du Mans, du 2 Août 1766.

Les Gazettes d'agriculture, Monſieur, ſont très-capables de nous inſtruire & de nous faire naître bien des idées intéreſſantes.

Un des objets qui m'a le plus frappé, eſt l'annonce qu'on trouve dans le N°. 52, *d'une hiſtoire de la rouille des bleds, ou un ſupplément à cette hiſtoire, inſéré dans un volume des Mémoire lus à l'Académie de Berlin.* C'eſt un objet qui m'a beaucoup occupé l'été paſſé & dans celui-ci, ſans que j'aie pu tirer aucune conſéquence ſolide qui puiſſe faire eſpérer de ſe garantir de ce fleau. Il eſt tel cette année, que voici la récolte des froments abſolument perdue dans notre canton de Beaumont. Malgré les gelées de l'hyver qui avaient ſeulement éclairci quelques endroits de nos champs, les bleds avaient tellement proſpéré, que le 3 de Juillet au matin, nous eſpérions encore une grande abondance de grains; la ſoirée s'échauffa, & le lendemain j'apperçus quelque peu de taches de rouille qui commencerent à m'inquieter. Ma crainte était fondée ſur ce que j'avais vu l'année précédente, car la rouille avait commencé auſſitôt que la chaleur eut ſuccédé à des pluies abondantes qui avaient précédé. Le mal ne fit pas de grands progrès juſques vers le 16 du même mois, ce que j'attribue à quelques pluies qui rendirent la température de l'air plus convenable à l'état de nos bleds trop chargés de ſeve cette année. Mais les cinq jours de beau temps, chauds le jour & très-frais la nuit, qui ſuivirent le 15, cauſerent une telle éruption de la ſeve dans toutes les parties de la paille, que tout fut couvert de rouille. Nous pouvons juger de ce que cette maladie cauſe dans l'intérieur des Vaiſſeaux, par ce qu'il y en a d'apparent à l'extérieur. Tout l'épiderme de la plante eſt en lambeaux, ce qui annonce un pareil déſordre dans les parties intérieures. Dans un tel état la paille devient molaſſe & perd ſon ſoutien, les Vaiſſeaux dilatés, relâchés ou briſés, ne ſont plus capables de porter au grain le ſuc qui le nourrirait, il ne profite plus, l'humeur qu'il contenait, & qui n'avait point encore la conſiſtance néceſſaire, ſe diſſipe, il ſe trouve échaudé & retrait à un point qu'il n'y a abſolument que du ſon; cette écorce ſera même impoſſible à ſéparer d'avec la balle; voilà l'état fâcheux où nous nous trouvons.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

ANNONCES DE LIVRES.

Défenſe de l'Agriculture expérimentale, ou Réfutation de l'extrait de cet ouvrage, inſéré dans le Journal Economique du mois de Juin 1765, page 251, par M. Sarcey de Sutieres, ancien Gentil-homme ſervant du Roi. Paris. Heriſſant, rue Notre-Dame, 1766, brochure in-12 de 30 pages.

Cette brochure contient trois articles.

1°. Une lettre de M. Pannelier, Seigneur d'Annel, près de Compiegne, à M. de Sutieres. Dans cette lettre M. Pannelier ſe félicite d'avoir fait uſage pour ſes terres de la *charrue de Brie*, que lui avait conſeillée M. de Sutieres, & apprend à ce dernier les ſuccès qu'il a eus en ſuivant exactement ſes principes. Il finit en l'invitant à donner une ſeconde édition de ſon ouvrage avec les additions qu'il a promiſes.

2°. La réponſe de M. de Sutieres. Ce ſçavant Agriculteur promet de donner bientôt cette ſeconde édition, & annonce d'avance les objets des additions. Nous croyons faire plaiſir aux Agriculteurs de les leur faire connaître.

» Je prétends démontrer, 1°. Que les » cauſes que j'ai aſſignées à la plûpart des » maladies épidémiques des beſtiaux, ſont » conformes aux obſervations & aux faits, » & que les vrais préſervatifs de ces ma» ladies, ſont ceux que j'ai indiqués.

» 2°. Qu'au moyen des engrais que j'ai » propoſés pour toutes natures de terre, » il n'eſt pas beſoin d'avoir recours aux » prairies artificielles, ſur-tout pour les » luzernes, que je ſoutiendrai toujours » inutiles & même nuiſibles dans toutes » autres contrées du Royaume, que dans » les Provinces méridionales.

» 3°. Quels ſont les fourrages tant en » verd qu'en ſec qu'on peut ſe procurer à la » place des prairies artificielles; & quelles » ſont les récoltes qu'ont produites quatre

» engrais différens ſur une même nature
» de terre, ſans avoir eu beſoin d'engrais
» ni de fumiers fabriqués, comme ceux qui
» ſont annoncés tous les jours, quoique
» nuiſibles & diſpendieux.

» 4°. Qu'en faiſant labourer avec la
» charrue de Brie plus ou moins forte,
» ſuivant ma méthode, toute eſpece de
» terres, la récolte ne manquera ja-
» mais, ſera garantie de toutes les rigueurs
» des ſaiſons, aura beaucoup plus de qua-
» lité, coutera beaucoup moins, tant en
» ſemence qu'en labour, & ſera bien plus
» abondante.

» 5°. Que la chaux n'a point les pro-
» priétés qu'on lui attribue, & que ce que
» je lui ai ſubſtitué vaut infiniment mieux,
» coutera beaucoup moins au Laboureur,
» ménagera la ſanté du ſemeur & garan-
» tira dans tous les cas, les bleds de la
» nielle, de la bruine & des autres mala-
» dies auſquelles ils ſont ſujets.

» 6°. Quelles ſont les cauſes & l'origine
» des inſectes différens qui s'attachent aux
» bleds: les moyens de s'en garantir, &
» particuliérement d'empécher de gros
» vers appellés *Monts*, de ronger les ra-
» cines des arbres fruitiers & certaines
» plantes.

» 7°. La façon la plus naturelle, la plus
» ſimple & la plus ſure de conſerver pen-
» dant quinze ou vingt ans, dans les gran-
» ges, les bleds de différentes récoltes,
» même de leur procurer plus de qualité,
» ſans altérer ni les nouveaux ni les an-
» ciens bleds.

» 8°. Que toutes les nouvelles métho-
» des pour les défrichemens, qui ont été
» publiées, ne peuvent prévaloir à celle
» que j'ai annoncée, mais que la plupart
» ſont pernicieuſes, impraticables & rui-
» neuſes.

» 9°. Les vraies cauſes des maladies &
» de la modicité de la récolte de 1765,
» comme auſſi les effets des brouillards,
» tant ſur cette récolte, que ſur les pâtu-
» rages qui ont infecté les beſtiaux dans
» certains cantons.

» 10°. Que tous les prés hauts & bas n'ont
» pas beſoin d'autres engrais que de ceux
» que j'ai indiqués; à quoi l'on ajoutera la
» raiſon pour laquelle ces mêmes engrais
» n'ont pas réuſſi à quelques-uns de ceux
» qui en ont fait uſage.

» 11°. Qu'il y a différentes natures de
» rouille & de différentes couleurs, oc-
» caſionnées, tant par les diverſes intem-
» péries de l'air, que par la qualité des
» évaporations de la terre.

» 12°. Les différens uſages qu'on peut
» faire des chevaux & des bœufs, pour les
» employer ſuivant leurs propriétés.

» 13°. L'emploi qu'on peut faire des
» récoltes abondantes que produiſent des
» Provinces reculées, qui n'ont point de
» débouchés pour leurs grains, par rap-
» port à l'éloignement des rivieres.

» 14°. Quels ſont les grains que chaque
» nature de terre peut & doit produire,
» ſans que le ſol en ſoit altéré. Comment
» doivent être faites les différentes récol-
» tes, pour donner de la qualité aux
» grains, & pouvoir les conſerver ſaine-
» ment.

» 15°. Quelles ſont les véritables cauſes
» de la miſere de certaines Provinces,
» les moyens de la faire ceſſer, & ceux
» de ſe procurer encore une main-d'œu-
» vre conſidérable par la réformation de
» quelques abus.

» 16°. Les vraies cauſes des mauvaiſes
» récoltes, relativement au temps des ſe-
» mences, & au peu de labours que de pré-
» tendus Cultivateurs diſent qu'il faut don-
» ner aux terres légeres, meubles & *ameres*.
» Ce qu'il convient de faire pour conſo-
» lider les ſols, & leur donner la force
» de faire faire une bonne production à
» la plante du bled, ſans jamais craindre
» qu'elle reſte verſée; les inconvéniens &
» le danger qu'il y a de faire le con-
» traire.

» Je me propoſe encore de ſatisfaire
» amplement aux queſtions ſuivantes qui
» m'ont été faites par des amateurs:

» 1°. Combien de chevaux pour l'en-
» tretien d'une charrue?

» 2°. Combien d'arpens de terre la-
» bourable à cultiver?

» 3°. Quelle eſt la quantité de fumier
» qu'il faut relativement au ſol le moins
» gras? Comment & quand ces fumiers
» doivent être répandus ſur les différen-
» tes natures de terres.

» 4°. Combien de façons à chaque ar-
» pent de terre qu'on veut mettre en bled?
» Quelle doit être la quantité de ſemence,
» relativement au ſol?

» 5°. Combien de temps pour chaque
» façon?

» 6°. Quelles ſont les précautions à » prendre pour la conſervation des bleds » depuis la ſemaille juſqu'à la récolte ?

» 7°. Quels ſont les frais de la récolte ?

» 8°. Quel peut être ſon produit année » commune ?

» 9°. Le prix commun de cette récolte ?

» 10°. Le calcul de la dépenſe & du » produit net de chaque récolte, applica- » ble à toutes les Fermes du Royaume ?

3°. Une réfutation de M. de Sutieres à la critique de *ſon agriculture expérimentale*. Nous ne ſuivrons pas l'Auteur dans les différentes parties de ſa réponſe.

COMMERCE.

SUITE *de l'Extrait des Papiers Anglais.*

LEs Habitans des Indes occidentales envoient leurs productions dans la Grande-Bretagne où ils prennent en retour les marchandiſes dont ils ont beſoin, mais la balance du commerce eſt ſi fort en leur faveur qu'elles les met en état d'acheter en Angleterre des terres conſidérables.

Si le climat des Indes occidentales eſt favorable à la production de pluſieurs articles précieux de commerce, il n'eſt pas également bon pour les proviſions. Il y a fort peu de bled dans les Iſles, on y manque également de viande de bœuf, de mouton, &c. le labour ſe fait principalement par les hommes, & les hommes ont beſoin de ces ſortes de proviſions. L'Amérique ſeptentrionale produit tous ces articles dont on manque dans les Indes occidentales. La farine, le ſel, la viande, le poiſſon & les proviſions de toutes eſpeces, ſont les denrées ordinaires du pays, & les Habitans les échangent le plus avantageuſement qu'ils peuvent chez nos Inſulaires, en prenant le ſucre, le rhum, les melaſſes & les autres choſes dont ceux-ci peuvent ſe paſſer, en retour des proviſions, des chevaux, des vaches, du merrein & autres articles dont les Indiens occidentaux ont beſoin. S'il n'y avait point d'autres marchés, ce commerce n'aurait pas beſoin de réglemens particuliers. Chacun vendrait ſuivant les marchés, auſſi cher, & acheterait à auſſi bon compte qu'il le pourrait. Mais à peu près dans le même-temps que nous fimes des établiſſemens dans nos Iſles, les Eſpagnols, & enſuite les Hollandais, les Français & les Danois en firent également de conſidérables dans les Indes occidentales, & ſur-tout les Français & les Eſpagnols. Dans le commencement des établiſſemens de nos Colonies ſeptentrionales, les Habitans n'ayant que très-peu de productions à envoyer au marché de la Grande-Bretagne, excepté des peaux, des fourrures & quelques autres articles moins intéreſſans, pour nous payer les manufactures dont ils avaient beſoin, fréquentaient non-ſeulement nos marchés, mais auſſi ceux des Iſles étrangeres, pour ſe défaire de leurs marchandiſes.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

SECONDE *lettre de M. de Morpas à M. Auffray ſur ſon nouveau réglement.*

Toutes vos contradictions avec vous même ne tendaient donc, Monſieur, qu'à nous produire un réglement unique, qui, comme vous l'avez annoncé, ne reſſemble en rien aux anciens, puiſqu'il laiſſe le Fabricant libre de garantir par une marque diſtinctive ſa fabrication, ou de ne la pas garantir ; (a) c'eſt-à-dire, qu'un Fabricant pourra venir chez moi m'apporter vingt pieces d'étoffes, du nombre deſquelles il m'en garantira trois que j'acheterai ; à l'égard des dix-ſept autres, il me faudra paſſer un temps infini à les examiner aune par aune avec la plus grande attention pour éviter de tomber dans le piege qu'il m'aura tendu ; ſi je ſuis aſſez habile pour m'appercevoir de la fourberie de cet homme, il enlevera ſes dix-ſept pieces, & ira les vendre à un Négociant moins connaiſſeur, qu'il s'applaudira d'avoir duppé : voilà donc comme vous voulez que le commerce ſe faſſe dorénavant.

En vérité, Monſieur, une propoſition auſſi révoltante me ferait juger peu favorablement de votre façon de penſer, ſi je rendais moins de juſtice à la pureté de vos intentions, & ſi je n'étais pas intimement perſuadé que vous êtes un très-honnête homme de Fabricant, mais que vous n'a-

(a) Gazette du Commerce N°. 57.

vez pas la moindre idée des opérations de notre commerce en gros, & des occupations des Négocians qui le font; ce ſont eux cependant qui doivent régler le Fabricant dans le procédé qu'il a intérêt de tenir; & c'eſt moi, qui en bon citoyen commerçant, prend la libérté de vous démontrer phyſiquement, qu'il eſt indiſpenſable, pour la conſervation de nos manufactures, que toutes les étoffes ſoient garanties pour ce qu'elles ſont: c'eſt-à-dire qu'un velours à trois poils, qui par ſa fabrication, a été connu de tous temps pour un velours à trois poils, ne ceſſe pas d'être ce qu'il a été; qu'un velours à deux poils ſoit un velours à deux poils; qu'un velours dans lequel on voudra introduire dans la ſuite un mélange de matieres inférieures à la ſoie, ou celui dont on altérera la qualité actuelle, ſoit déſigné par tel nom qu'on jugera à propos de lui donner, peu importe, pourvu que dans toute étoffe, l'acheteur & le conſommateur ſçachent ce qu'ils achetent.

Cette diminution de qualité dans l'étoffe, ou ce mélange de matieres qui lui ſont étrangeres, ſeront profitables au Manufacturier, ou ne le ſeront pas; la conſommation ſeule décidera du bien ou du mal qui doit en réſulter pour lui.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

CHANGES.

A. 1766.	*Lundi* 18.	*Mar.* 19.	*Mer.* 20.
Amſterdam.	55 ½ . .	. . . .	. . . .
Londres. .	32 1/8 . .	. . . .	. . . .
Hambourg.	170 ½ . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 1 . .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	15 . .	. . . .	. . . .
Livourne. .	96 . .	. . . .	. . . .
Lyon Août.	½ p . .	. . . .	. . . .

NAVIRES *en armement.*

DE NANTES, *le 9 Août* 1766.

Le Navire Français le *Jean Jacques* de 130 tonneaux, Capitaine *Lemoine*, Armateur M. Montaudouin, eſt en charge en ce Port pour la Guadaloupe; les Navires Étrangers la *Ville de Ferol*, Capitaine *Pierre Baſſarte*, & le *Jeune Henri*, Capitaine *Huybert Lieuves*, ſont auſſi en charge dans ce Port, le premier pour Carcaſſonne, & le ſecond pour Naples.

DU HAVRE, *le* 14 *Août* 1766.

Les Navires la *Pauline*, de 350 tonneaux, Capitaine *Rabier*, du Havre; la *Conſtante*, Capitaine *L. Lemeſle*, & le S^t. *Laurent*, de 160 tonneaux, Capitaine de *Laſtre*, ſont en charge dans ce Port; le premier pour le Cap, partira au commencement de Novembre prochain; le ſecond pour la Martinique, partira du 15 au 20 Septembre; le troiſieme pour Cadix, partira le 15 Septembre. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer pour le premier, au HAVRE, à MM. Euſtache freres; pour le ſecond, à ROUEN, à M. A. N. Legrand, & au HAVRE à MM. V^e. le Monier & fils; & pour le troiſiéme, au HAVRE, à MM. Guillaume Prier & Prier freres.

A V I S.

M. Jean Henry Schneller, demeurant au marché aux poiſſons à Straſbourg, avertit qu'on trouve chez lui un ſel armoniac qui ſe fabrique dans la baſſe Saxe. Il eſt parfaitement pur & incomparablement meilleur que celui d'Egypte. Comme cette marchandiſe eſt une nouvelle production de l'Europe, M. Schneller ſe croit obligé de la faire connaître & d'en décrire les propriétés.

Les Fabricans qui ont coutume de faire uſage de ſel armoniac, trouveront dans celui qu'on leur propoſe, un profit conſidérable, en ce qu'on le donnera à un prix raiſonnable, c'eſt-à-dire à 210 ℔ de France les cent livres poids de Cologne. On en fournira telle quantité qu'on voudra.

Mais pour qu'on puiſſe s'aſſurer par ſoi-même de la bonté & des propriétés réelles de ce nouveau ſel, propriétés conſtatées par des preuves infaillibles, on met ſous les yeux de ceux qui n'en ont aucune connaiſſance, les regles & les principes reçus depuis long-temps, c'eſt-à-dire, une épreuve courte & facile, & néanmoins ſuffiſante pour être convaincu de la certi-

tude du Jugement que l'on doit porter de ce ſel.

Il reſſemble parfaitement au ſucre le plus fin, & il en a effectivement la forme, c'eſt pourquoi l'on peut d'abord s'aſſurer à la ſeule inſpection, qu'il eſt exempt des groſſes parties huileuſes & enfumées dont le ſel armoniac d'Egypte eſt toujours conſidérablement chargé.

Il ſe diſſout facilement dans une petite quantité d'eau, & cette diſſolution eſt auſſi diaphane après qu'auparavant, ſans qu'elle prenne la moindre couleur, preuve qu'il n'eſt mélé d'aucunes parties terreſtres ni métalliques.

Cette diſſolution ne ſe trouble pas, & ne prend aucune couleur lorſqu'on y ajoute un ſel fixe ou un ſel alcali vocatil.

Ce ſel moyen peut ſe ſublimer ſans laiſſer après ſoi le moindre dépôt, marque évidente que c'eſt un ſel armoniac des plus parfaits.

Cette diſſolution mélée avec l'acide de nitre, diſſout l'or vivement & en grande quantité.

En faiſant paſſer ce ſel par les plus fortes épreuves de la Chymie, on n'y trouvera qu'un acide de ſel commun.

Enfin, on offre de faire voir à ceux qui le deſireront, les eſſais qui ont été faits par les épreuves analogues aux différens uſages auxquels on l'emploie dans les Arts.

On fait dans la même Fabrique une nouvelle eſpece de couleur verte qui peut être employée à tous les ouvrages où l'on ſe ſert communément du verd-de-gris, mais elle en differe principalement, en ce qu'elle eſt plus pure & plus ſeche que le vers-de-gris; cette couleur mélée avec un vernis d'huile, & broyée avec du blanc de plomb ou avec toute autre couleur, ne perd rien de ſa beauté, quelque temps qu'elle reſte expoſée à l'air, au ſoleil ou à la pluie.

Cette couleur délayée dans l'eau, ſurpaſſe en beauté & en durée le *verd de montagne*, autrement dit *verd d'Hongrie*, elle a encore cette qualité eſſentielle, qu'elle n'écume pas comme le *verd de montagne*, quand on s'en ſert, & que la peinture en devient plus fine & plus unie, au lieu que le *verd de montagne* la rend pour l'ordinaire rude & groſſiere.

Le dernier prix de cette couleur livrée à Straſbourg, eſt de 215 ℔ de France, les 100 liv. peſant, poids de Cologne.

On trouve auſſi dans la même Fabrique du véritable ſel de Glauber, à raiſon de 80 ℔ le quintal, même poids, ainſi que de l'alun rouge très-propre à teindre; mais de ces trois dernieres drogues, la proviſion actuelle n'eſt pas conſidérable, cependant l'on pourra contenter les perſonnes qui en demanderont.

FINANCES.

BORDEREAU des effets au Porteur rapportés pour être convertis en contrats pendant le mois de Juillet 1766.

Nombre des Effets rapportés.	Nombre des Contrats demandés.	NATURE DES EFFETS.	Capitaux.
2	2	Rentes ſur la Caiſſe des Amortiſſemens	4,000 ℔ 6 d.
11	2	Rentes ſur les deux ſeptiémes	21,000
		Actions des Fermes *néant*	
79	5	Troiſiéme Loterie royale	52,314
		Quatriéme Loterie royale *néant*	
		Emprunt de 50 millons *néant*	
		Ann. de 1757 (coup. de 1760, 61 & 62) *néant.*	
92	9		77,314

92	9	*D'autre part.*	77,314	
		Effets repréſentatifs des 6 derniers coup. deſdites Annuités . . . . . *néant* . . .		
1	1	Effets des Colonies	8,544 8	10
82	14	Emprunt du 16 Mars 1760	60,000	
4	3	Reconn. repréſent. celles déliv. par le S. Nouette.	12,000	
7	6	Reconnaiſſances du Canada	65,000	
186	33		222,858 ℔ 8 ß 10 d.	

RÉCAPITULATION.

Nombres des Effets rapportés antérieurement au mois de Juillet 1766	13,911	
Nombre de ceux rappportés pendant ledit mois	186	
	14,097	
Nombre des Contrats demandés antérieurement au mois de Juillet 1766 . . .	979	
Nombre de ceux demandés pendant ledit mois	33	
	1012	
Montant des principaux des Effets convertis en Contrats antérieurement au mois de Juillet 1766	8,020,944 ℔ 4 ß 8 d.	
Montant des principaux de ceux convertis en Contrats pendant ledit mois	222,858 8	10
	8,243,802 13	6

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement d'Août.
Gaultier,	8e.	A.	28
Garnier,	9e.	A.	26
Marſollier,	14e.	C.	26
De Tournieres,	15e.	A.	26
Caron,	16e.	P.	23
Clouet,	19e.	A.	23
Maigret,	21e.	P.	26
Pencheim,	25e.	C.	23
Rouſſeau,	26e.	A.	28
Carrelet,	31e.	M. p. P. t.	20
D'Eaubonne,	37e.	A.	27
Nau de Ste. M.	43e.	A.	28
Meulan,	44e.	H.	27
Le Noir,	45e.	P.	23
De l'Auge,	48e.	C.	28
Cadeau,	57e.	A.	28
Bretonnier,	58e.	A.	28
Deſplaſſes,	61e.	A.	27

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août. 1766.	*Lundi* 18.	*Mardi* 19.	*Mercredi* 20.
Ac. des Indes. .	1310. 5 . . .	1305. 2 ½ . .	1300 . . .
Emp. de la Com.	420	420	420 . . . .
Prom. à 5 p ⅝. .	17	17	. . . . .
Prom. à 4 p ⅝. .	36	36	. . . . .
Ac. des Fermes.	847 ½ . . .	847 ½ . . .	850 . . . .
Amortiſſement.	. . . . .	15 ½ 3m. . .	15 . . . .
2 ſ. p. l. du Dix.	. . . . .	15	15 ½ 4m. . .
3e. Loterie. .	23 ½ 13e. 28 .	23 ½ 23 . .	23 . . . .
Annuités. . .	420 18 . . .	418	418 . . . .
Coup. d'An. .	82 ½	82 ½	82 ½ 82 . . .
Emp. de 50 mil.	22	22. 23. 4m . .	22 22 ½ . . .
Emp. de 30 mil.	. . . . .	25 ½	25 ½ . . . .
Col. 1759. . .	28	. . . . .	28 . . . .
Canada. . .	30	30 ½	32 ½ 10m. . .
4e. L. Epoques.	24 ½ 10e. 29 .	24. 23 ½ 10e 28 ½	23 ½ 10e 28 ½ . .
Nouette. . .	25. 25 ½ J. 28.	25. 25 ½ . .	25 ½ Av. 27 J. 28
CONTRATS.			
Sur la Ville. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p ⅝. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bretagne. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3 p ⅝ ſur les Cui.	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 67.

PASSAGE DU SUND.

DU 29 Juil. au 3 Août 1766 il eſt paſſé par le détroit 39 Vaiſſ. ſortis d'Amſterdam, dont 31 pr la Mer Baltique, 2 pour Stockholm, 1 pour Dantzick, 1 pour Riga, 1 pour Colberg, 1 pour Arensbourg, 1 pour Konigsberg & 1 pour Fridericksshaven; 4 allant à Amſterdam, dont 1 parti de Stetin, 1 de Dantzick, 1 de Swinemunde & 1 de Konisberg; 14 ſortis des Ports des Iſles Britanniques, ſçavoir 8 de Londres, dont 5 pour la Mer Baltique, 2 pour Petersbourg & 1 pour Stolpe; 3 partis de Newcaſtle, 1 de whithy & 1 de Dort pour la Mer Baltique, & 1 parti de Newcaſtle pour Copenhague; 9 allant aux Iſles Britanniques, ſçavoir 4 partis de Stetin, 2 de Narva & 1 de Pétersbourg pour Londres; 1 parti de Konisberg pour Dublin & 1 de Pétersbourg pour Greneſey.

Récapitulation. Il eſt paſſé par le détroit du 29 Juillet au 3 Août 1766, pour LA HOLLANDE, 39 Vaiſſeaux d'exportation & 4 d'importation; pour les ISLES BRITANNIQUES, 14 d'exportation & 9 d'importation.

Le 29 Juiliet 1766 il eſt paſſé par le même detroit, pour la France, le Navire du Capitaine *Hugo Weile* parti du Havre pour Stockholm à fret; le 30, les Navires des Capitaines *John Steffenſon* allant de Cette à Petersboug avec du vin & à fret; & *Pieter Jac. Kleyn*, parti de Sainte Croix pour Copenhague avec des pierres, du ſucre & du poiſſon; le premier Août les Navires des Capitaines *Eyſe Pieter*, parti de Bordeaux pour Pétersbourg avec du vin & à fret; *Martin Fokkes* & *Criſtiaan Kiehl* partis du Croiſic pour la Mer Baltique avec du plomb; le 2, les Navires des Capitaines *Freric Janſen*; *Jan Matthis Janckes*, & *Peter Haneg*, partis de Bordeaux avec du vin, l'un pour Pétersbourg, l'autre pour Dantzick & le troiſième pour Lubeck; *Chriſtiaan Kummerau*, parti du Croiſic pour la Mer Baltique avec des chapeaux & autres marchandiſes.

DE L'ORIENT, *le 9 Août* 1766.

Le Vaiſſeau de la Compagnie des Indes l'*Eléphant*, Capitaine *Dordelin*, a mis à la voile pour Pondichery, & doit toucher à Cadix & à l'Iſle de France.

DE BORDEAUX, *le* 10 *Août* 1766.

ETAT *des marchandiſes du cru des Colonies Françaiſes de l'Amérique exportées pendant tout le mois de Juillet* 1766, *ſçavoir.*

PAR TERRE.

Pour la Franche-Comté, 6958 *liv.* d'indigo; pour Geneve, 680 *liv.* dito & 3739 *liv.* de café; pour Francfort, 811 *liv.* d'indigo; pour la Savoye, 13 bariques de ſucre blanc; pour Marſeille, 22 bariques dito, & 2275 *liv.* d'indigo; pour l'Italie, 238 bariques 1 quart de ſucre blanc, 10098 *liv.* d'indigo, 10473 *liv.* de café, & 1431 *liv.* de rocou; pour Berne en Suiſſe, 797 *liv.* d'indigo; pour la Souabe, 434 *liv.* dito; pour la Suiſſe, 433 *liv.* dito & 1315 *liv.* de café.

PAR MER.

Pour Hambourg 11 bariques de ſucre brut, 212 bariques 2 quarts de ſucre blanc, 13934 *liv.* d'indigo, 308124 *liv.* de café & 1596 *liv.* de cacao; pour Amſterdam, 103 bariques de ſucre brut, 1290 bariques, 15 quarts de ſucre blanc, 19079 *liv.* d'indigo & 98773 *liv.* de café; pour Roterdam 40 bariques de ſucre brut, 11 bariques 1 quart de ſucre blanc, 272 *liv.* d'indigo & 16948 *liv.* de café; pour Bayonne 41 bariques 1 quart de ſucre blanc, 789 *liv.* d'indigo & 6709 *liv.* de cacao; pour Bilbao 260 bariques de ſucre blanc & 2885 *liv.* de cacao; pour l'Eſpagne 46 bariques 1 quart de ſucre blanc & 3296 *liv.* de cacao; pour Pétersbourg 50 bariques 1 quart de ſucre brut, 147 bariques de ſucre blanc 637 *liv.* de cacao; pour Swinemunde 148 *liv.* d'indigo & 4691 *liv.* de café; pour Lubeck 435 *liv.* d'indigo & 4715 *liv.* de café; pour Dantzick 11 bariques de ſucre brut, 17 bariques de ſucre blanc, 1990 *liv.* d'indigo, 148002 *liv.* de café; pour Breme 50 bariques de ſucre brut, 1013 *liv.* d'indigo, 315210 *liv.* de café & 522 *l.* de cacao; pour Stetin 93 bariques de ſucre brut, 28 bariques de ſucre blanc, 432 *liv.* d'indigo & 78993 *liv.* de café; pour Altena 348 *liv.* d'indigo; pour Saint Ander 8 bariques 1 quart de ſucre blanc & 648 *liv.* de cacao; pour Dunkerque 3030 *liv.* d'indigo; pour Norkoping 87 bariques de ſucre brut, 408 *liv.* d'indigo & 6933 *liv.* de café; pour Saint Sébaſtien 68 bariques de ſucre blanc, 147 *liv.* de café & 1090 *liv.* de cacao; pour Bruntheim 4054 *liv.* de cacao; pour Anclam 566 *liv.* d'indigo & 2989 *liv.* de café; pour Stockholm 20 bariques de ſucre brut & 7053 *liv.* de café.

Total des marchandiſes exportées 465 bariques 1 quart de ſucre brut, 2401 bariques 22 quarts de ſucre blanc, 64932 *l.* d'indigo, 1012159 *liv.* de café, 17383 *liv.* de cacao & 1431 *liv.* de rocou.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 4 au 7 Août 1766 il eſt arrivé au Port de Bordeaux 13 Navires Français & Etrangers, dont 5 venant des Colonies, ſçavoir, le *François* Capitaine *Lavaud* de Bordeaux, l'*Anne Marie*, Capitaine *Charcheveaux* de Bordeaux; le *Juſte*, Capitaine *Roulhac* de Bordeaux; le *Maréchal de Bellefons*, Capitaine *Bellevilie* de Cherbourg, partis de Saint Domingue; la *Ju-*

dith, Capitaine *Laguehaire* de Bordeaux, parti du Cap; tous les cinq chargés de ſucre brut, terré & tête, de café, d'indigo, &c. pour différens Particuliers & négocians de Bordeaux. Des huit autres Navires 1 venait de Corck avec du bœuf ſalé, du beurre & du ſuif; 1 de Dunkerque avec de l'huile de navette, de l'amidon & des jeux de moulins à ſucre; 1 de Saint Sébaſtien avec du fer en barres; 1 de Bayonne avec du merrein à bariques, des ferremens & des cuirs apprêtés; 1 de Morlaix avec 1500 ſaumons de plomb; 1 de l'Orient, avec du café, des porcelaines, des peaux de chien de mer & des peaux de lievre & de lapin; 1 de la Rochelle avec des peaux d'ours & de chevreuils; 1 de Nantes avec des pierres tuffeaux doubles.

De Nantes, *le 9 Août* 1766.

Arrivée *de Navires.*

Du premier au 8 Août 1766 il eſt entré dans ce Port 5 Navires Français & 4 Etrangers, ſçavoir l'*Uliſſe*, Capitaine *d'Angla* venant des Cayes Saint-Louis avec 382 bariques 17 quarts de ſucre brut, 84 bariques 15 quarts de ſucre terré, 43 balles 10 ballots de coton, 3 futailles 4 tierçons 8 quarts, 3 ancres d'indigo, 271 buches de bois de Gayac, 80 madriers de bois d'Acajou, 1 quart de caret, 1 ancre de cafe; l'*Eliſabeth*, Capitaine *François Semelin*; le *Saint Jean-Baptiſte*, Capitaine *François Rolland* venant de Bordeaux avec de l'eau-de-vie, du vin, de de la farine, du drap de Carcaſſonne & des des peaux de maroquin; l'*Aimable Godon*, Capitaine *Budock Brenterch* venant d'Abreverac avec 57 pieces d'huile de lin; la *Marie Joſeph*, Capitaine *Joſeph Rouſſeau* venant de Bayonne avec de la reine; le *Saint Jean*, Capitaine *Swen Berger* venant de Gothembourg avec de l'acier & des planches de ſapin; le *Levrier*, Capitaine *Jan Janſen Mulder* venant de Harlingue; la *Jeune Marguerite*, Capitaine *Gerbrand Pieters Bly* venant de Hambourg; & les *Trois Jeunes Fontaine*, Capitaine *Simon Pieters Walerman* venant de l'Orient tous trois ſur leur left.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 5 Navires Français & Etrangers, ſçavoir le *Prince de Rohan*, de 240 tonneaux, Capitaine *Nicolle* allant au Cap, le *Saint Caſt*, de 300 tonneaux, Capitaine *Heudé* allant au Port au Prince; la *Plaine de Léogane*, de 250 tonneaux, Capitaine *Patris Rice* allant à Léogane; le *Saint Jean Baptiſte*, Capitaine *Matthias François de Tellietu* allant à Bordeaux avec des ardoiſes; la *Belle Nantaiſe*, Capitaine *Jean David* allant à Dunkerque avec du café, du ſucre brut, de l'indigo & du coton; la *Notre-Dame de Begogne*, Capitaine *Julien de Saint Laurent* allant à Bilbao avec des peaux de veau corroyées, de la toile, du ſucre terré & des livres imprimés; la *Demoiſelle Sicke*, Capitaine *Meinderts Janſe* allant à Hambourg avec des pierres à fuſil, du vin, du ſucre brut & terré, du café & de l'indigo; le *Jeſus Maria Joſeph*, Capitaine *Sebaſtien Ardines* allant à la Corogne avec du ſucre terré, de la farine, de la toile, des boutons de cuivre, des chandelles, de la mercerie, des eſtampes & des lifieres de drap; les *Deux Sœurs*, Capitaine *Oges Obbes* allant à Amſterdam avec des pierres à fuſil, du ſucre brut & terré, du ſyrop & de la toile; le *Jeune Samuel*, Capitaine *Jan Jans Koſter* allant à Bruges avec du ſucre brut & terré, du café, du cacao & du ſyrop.

Du Havre, *le 15 Août* 1766.

Arrivée *de Navires.*

Du 10 au 14 Août 1766 il eſt entré dans ce Port 7 Navires Français & Etrangers, ſçavoir, l'*Eſpérance*, Capitaine *Claas Heer* venant d'Amſterdam chargé de marchandiſes pour la traite des Noirs; l'*Angélique*, Capitaine *Nicolas Maſſé* de Dieppe venant de Lisbonne chargé de 20 pieces d'huile de baleine; la *Prophête Eliſe*, Capitaine *G. Lodewiks* venant d'Amſterdam chargé de 215 paniers de tabac en feuille; la *Jeune Rigtje*, Capitaine *Amkes Hylkes* venant de Hambourg chargé de fer, de chanvre & de cuivre; la *Sophie Eliſabeth*, Capitaine *Ewens Nilſen* venant de Mos en Norwege chargé de planches de ſapin; l'*Anne Eliſabeth*, Capitaine *Hans Jochem Man* venant de Hambourg chargé de 78 balles de chanvre & un grenier de planches de ſapin; le *Comte de Saint Florentin*, Capitaine *le Turc Deslorrier* de Saint Malo venant du banc de Terre Neuve avec cinq milliers de morues vertes.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port le 11, le 13 & le 14 Août 1766 quatre Navires, ſçavoir, la *Dame Fortune*, Capitaine *Etienne Foſſe* du Havre allant au Cap & à Saint Marc chargé de bœuf, de farines, de cidre, de bierre, de fromages, de lard, de vin, de beurre, de Dames-Jeannes, de ſouliers, de liqueurs, de maquereaux, de poivre, de girofle, de muſcade, de bougie, de chandelles, de tuiles, de 92 balles, ballots, tonneaux & caiſſes de toiles, de merceries, de bijouteries & de quincailleries: la *Providence*, Capitaine *Morel*; & le *Tage*, Capitaine *Diere*, tous deux du Havre allant à la Martinique chargés comme la *Dame Fortune*; & l'*Aimable Henriette*, Capitaine *Maniable* du Havre allant à la Côte de Guinée chargé de marchandiſes pour la traite des Noirs.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Mardi 19 Août.

AGRICULTURE.

SUITE *du projet d'amélioration pour l'Armagnac, par M. de la Borde.*

UNe troiſieme Loi y ſerait néceſſaire pour obliger le Payſan à n'élever que des oies blanches. On regardera peut-être cet objet comme d'une petite conſéquence ; il eſt cepend^t. étonnant combien de ſecours ces gens là trouvent dans les toiſons qu'ils tirent de ces animaux. Ont-ils beſoin de 24 ß pour acheter de petites proviſions pour le ménage, ils plument leurs troupeaux d'oies griſes, & vendent ce duvet de 8 à 12 ß la liv. dans les marchés & foires, au lieu qu'ils vendraient la blanche de 25 à 30 ß. Il s'en fait un commerce conſidérable pour les foires de Bordeaux, & les Hollandais en chargent beaucoup à Bayonne pour le Pays étranger; ſouvent même ils nous revendent ce duvet dans nos autres Ports de France.

La production des mulets conviendrait beaucoup mieux dans l'Armagnac que celle des chevaux, par la raiſon que les herbages y ſont mauvais; un mulet ſe vend au bout de ſix mois juſqu'à 80 ℔, au lieu qu'un poulain, au bout de trois à quatre ans, n'eſt vendu que vingt écus ou 100 ℔ tout au plus.

En ſemant dans cette Province beaucoup de bled d'Eſpagne qui y réſiſte à la grêle, on éviterait une partie des dommages fréquens que cauſe ce météore. Le Payſan connaît très-bien la culture de ce grain, & il s'en nourrit volontiers. J'ai fait l'épreuve qu'un homme peut vivre avec cette farine au moyen de quinze deniers par jour. Cette obſervation pourrait être utile pour un pays où la famine ſe ferait ſentir. Il ſe fait une conſommation de ces bleds d'Inde à Bayonne, d'où l'on en tranſporte en Eſpagne & en Portugal.

Les bleds d'Inde ou d'Eſpagne ſont ſemés, & les vignes plantées preſque toutes au cordeau & en quinconce dans l'Armagnac. Je me ſuis ſervi, avec ſuccès, pour la culture des bleds d'Eſpagne & des vignes, de onze charrues que j'ai fait faire toutes les unes différentes des autres. Un ſeul animal ſuffit pour labourer avec une de ces charrues, & faire tout à la fois l'ouvrage de pluſieurs allées & venues. Je ſouhaite que cette invention puiſſe être du goût des laboureurs. Je finis en ajoutant qu'il faudrait des chemins praticables, & par tous ces différens moyens on donnerait pour ainſi dire une nouvelle vie à l'Armagnac. *fin.*

DE HONFLEUR, *le* 10 *Août* 1766.

Les abondantes pluies qui depuis 2 mois n'ont preſque pas ceſſé de tomber, donnaient lieu de craindre pour la récolte des bleds; mais le temps ayant changé, diſſipe les inquiétudes qu'on avait à cet égard ; de ſorte que le prix du bled commence à diminuer, & on aſſure qu'il ſera de très-bonne qualité.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France